

**Enquête publique environnementale unique concernant
les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter
un entrepôt logistique à Hénin-Beaumont
par la société Generali Vie**

Observation n°1 reçue par courriel le 09/06/19 à 17h48

Sujet:

Dossier de présentation mensonger

Message:

J'ai pu lire l'extrait suivant dans le dossier intitulé: IMPACT HB3 mai 2018

"Le terrain sur lequel sera construit le projet l'établissement est aujourd'hui un terrain agricole qui n'est plus cultivé. Il est implanté en bordure de RD40.

L'implantation du bâtiment n'aura pas d'impact particulier sur la faune et la flore environnante. En effet:

➤ Le terrain est en friche, sans arbre : il n'y a donc pas d'espèces nicheuses. Les espaces verts du site, permettront la plantation d'espèces végétales (notamment d'arbres),

➤ L'implantation de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales permettra la présence de points d'eau, favorables à certaines espèces."

Ce terrain n'est pas en friche mais bien cultivé.

C'est une vision bien simpliste de la nature qui consiste à conclure que l'absence d'arbre entraîne l'absence de nidification; en ce lieu peuvent nicher: la perdrix, l'alouette des champs, le vanneau huppé, les busards des roseaux, cendré et saint martin, par ailleurs ce lieu assure la reproduction des lièvres, hérissons, renards.

La plantation d'arbre sera une mesure de destruction de l'habitat de ces espèces.

Ensuite la mise en place de bassins ne sera pas favorable aux espèces puisqu'elle sera polluée par les hydrocarbures des nombreux véhicules transitant sur ces bases.